

DEPARTEMENT DE L'EURE COMMUNE DE CHÂTEAU SUR EPTE

Rue des orchidées
Parcelle cadastrée en section ZA n° 207 et 208

"Résidence de l'Epte"

PERMIS D'AMENAGER

Hypothèses d'implantation



Assiette du permis d'aménager

Maître d'ouvrage
ALTITUDE LOTISSEMENT
500, Centre ville - Route de Neufchâteau
14100 Merville-la-Nieppe
☎ 02.76.51.05.22

Geomètre-Expert
AGEOSE
Geomètres Experts
89222, 11, rue de la Gare
☎ 02.32.40.05.13

Bureau d'études
SODEREF
Agence Normande
PARC ANNE MARIE
14100 Merville-la-Nieppe
☎ 02.32.51.18.32

Bureau d'architecte
& COTONE ING&NIERIE
8 Rue du Docteur Sarrasin
76 600 - LE FAUVRE
☎ 02.76.32.65.21
📠 06.11.38.29.63

Plan de référence	INDICE	MODIFICATIONS	Date
ETD	A	Edition initiale	31/12/2016
AVP	B	PA deuxième dépôt	22/08/2017
PRO	C		
DCE	D		
EXE	E		
	F		
	G		
...			
Dossier n° 161002			
			161002.dwg

NOTA : Système des coordonnées planimétriques indépendant
Celles-ci ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de M. Maxime LEHEURTEUR, Géomètre-Expert au sein de la société AGEOSE, tant que les opérations de bornage n'auront pas abouti.



LEGENDE :

- limite de division
- référence cadastrale
- application cadastrale
- limite naturelle matériaux
- bordure
- mur
- muret
- clôture
- haie
- haie
- symbole ouvrage privatif
- symbole ouvrage mitoyen
- cotation linéaire (distance horizontale)

LEGENDE PROJET :

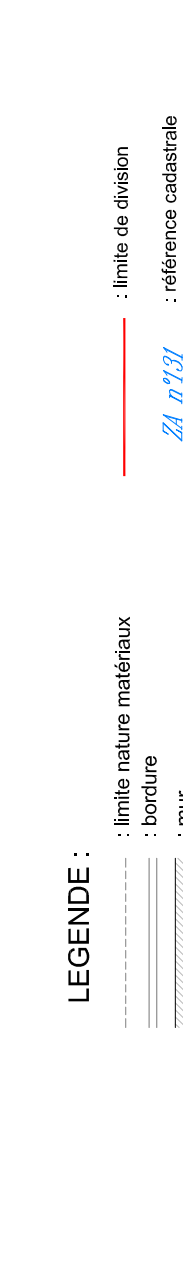
- Chaussée aménagée
- Noues et espaces verts
- Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées charnières (privatives à chaque lot) (aménagé par les acquéreurs)
- Emplacement obligatoire
- Acès, emplacement libre au droit de la voie nouvelle, pour les véhicules, vélos, piétons, des aires de stationnements et sur les emplacements réservés aux branchements des réseaux
- Emplacements possibles le long du trait
- Un abri réservé au stockage des conteneurs d'ordures ménagères et/ou une aire de présentation de ces conteneurs sont exigés. Ils doivent être implantés dans les lots, en continuité des entrées charnières de manière à être librement accessibles aux services de ramassage des ordures ménagères et/ou sur le plan P.A.S. Une haie sera plantée entre les espaces communs (voies) et l'ouvrage. L'aménagement de ces espaces seront à la charge des acquéreurs. Les conteneurs seront à la charge des acquéreurs. Les conteneurs seront situés dans l'espace commun, à la charge de l'aménageur.
- Plantations en bouquets de plantes hélophyles dans les noues et le bassin effectués par l'aménageur
- Massifs de plantes vivaces à la charge de l'aménageur
- Plantation après hauteur à la charge des acquéreurs (il devra être planté à 2,5 m des limites de propriété)
- Ces plantations devront être maintenues et entretenues pas les acquéreurs
- Arbres de hauteur mis en place par l'aménageur
- Haie composée d'au moins 3 essences locales à planter à la charge des acquéreurs. Elle devra être plantée à 40 cm à l'intérieur des bords au droit des acquéreurs. Ces plantations devront être maintenues et entretenues pas les acquéreurs
- Rondins anti stationnement (nt 0m60)
- Enrochement
- Axe de faillage principal conseillé (non imposé)
- Zone constructible
- Zone constructible si la destination est définie en limite de propriété
- Servitude de passage d'une canalisation d'eau pluviale

LEGENDE RESEAUX :

- Regard de branchement télécom 30x30 (tampou béton)
- Citerneau
- Coffret de comptage électrique
- Regard de visite EF Ø 1000
- Eclairage public

LEGENDE IMPLANTATION :

- Axe de faillage principal conseillé (non imposé)
- Zone constructible
- Zone constructible si la destination est définie en limite de propriété
- Servitude de passage d'une canalisation d'eau pluviale



Propriété de M. et Mme PIGNOL Patrick (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme MAURIER Benoît (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme CHALET Claude (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme PIGNOL Patrick (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme MAURIER Benoît (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme CHALET Claude (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme PIGNOL Patrick (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme MAURIER Benoît (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme CHALET Claude (Z.A. 07)

Propriété de M. et Mme PIGNOL Patrick (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme MAURIER Benoît (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme CHALET Claude (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme PIGNOL Patrick (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme MAURIER Benoît (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme CHALET Claude (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme PIGNOL Patrick (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme MAURIER Benoît (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme CHALET Claude (Z.A. 07)

Propriété de M. et Mme PIGNOL Patrick (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme MAURIER Benoît (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme CHALET Claude (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme PIGNOL Patrick (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme MAURIER Benoît (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme CHALET Claude (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme PIGNOL Patrick (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme MAURIER Benoît (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme CHALET Claude (Z.A. 07)

Propriété de M. et Mme PIGNOL Patrick (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme MAURIER Benoît (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme CHALET Claude (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme PIGNOL Patrick (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme MAURIER Benoît (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme CHALET Claude (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme PIGNOL Patrick (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme MAURIER Benoît (Z.A. 07)
Propriété de M. et Mme CHALET Claude (Z.A. 07)